

INSCRIPTION ANNUELLE RESTAURATION SCOLAIRE

pour la période du 02/09/2021 au 07/07/2022

(Réinscription conditionnée au règlement des factures antérieures)

Document à remettre à David ou à Cindy ou à déposer sous enveloppe à la mairie pour le 25 juin 17h au plus tard

M. et (ou) Mme.....

déclare(nt) accepter le règlement (ci-joint), et demande(nt) l'inscription de leur(s) enfant(s) :

..... à la cantine.

N° allocataire CAF :(si non bénéficiaire écrire NON)

Jours de présence à la cantine toutes les semaines :

Lundi Mardi Jeudi Vendredi

Rappel : Lors d'une absence, le premier repas est dû, à moins de prévenir par écrit, Cindy ou David, la veille au matin.

Date :

Signatures (faire précéder de la mention règlement lu et approuvé)

Père

Mère

Toutefois, si vous avez un changement de jour de présence à effectuer en cours d'année ou ponctuellement, vous devez impérativement en informer, au plus tard la veille du premier jour de présence, Cindy (animatrice de l'A.C.M.), ou à David, directeur de l'A.C.M.

INSCRIPTION ANNUELLE ACCUEIL PERISCOLAIRE

(du 02/09/2021 au 07/07/2022)

(Réinscription conditionnée au règlement des factures antérieures)

M. et (ou) Mme.....déclare(nt)

accepter le règlement (ci-joint), et demande(nt) l'inscription de leur(s) enfant(s) :

.....

..... à l'accueil périscolaire le « Club des P'tits Loups ».

L(es) enfant(s) fréquentera(ront) cet accueil périscolaire (sauf exception) :

Lundi matin Mardi matin Jeudi matin Vendredi matin
 Lundi soir Mardi soir Jeudi soir Vendredi soir

Horaire de dépôt : 7h30 8h 8h30

Horaire de reprise : 16h45 17h15 17h45 18h15 18h30 18h45

Rappels :

- L'inscription à l'accueil périscolaire s'effectue pour l'année.
- Les parents ou les personnes notifiées par ces derniers ne pourront pas reprendre les enfants avant 16h45 et jusqu'à 18h45.

Date :

Signatures (faire précéder de la mention lu et approuvé)

Père

Mère